Déclaration des représentants des OS au CTP du 20 oct. 2009

Les représentants du personnel au Comité Technique Paritaire du CNRS considèrent que la prime d'excellence scientifique décrétée par le ministère présentée comme une revalorisation des rémunérations des métiers de la Recherche, est de nature à mettre en péril les collectifs de travail et à provoquer de graves disfonctionnements des instances d'évaluations.

Les activités de recherche requièrent un travail fondamentalement collectif. La mise en place de prime individualisée importante vis à vis du salaire de base est contradictoire avec le fonctionnement des unités. La prime telle que proposée ne permet pas de valoriser ce travail d'équipe, elle propose une unique récompense de quelques leaders. Elle ne peut qu'encourager l'individualisme, à l'heure où le CNRS développe une politique collaborative et de mise en réseau.

La condition d'attribution de la PES de type III à un tiers de service d'enseignement, démontre bien que l'objectif de cette prime n'est pas la revalorisation des carrières. Les chercheurs sont incités à faire de l'enseignement ce qui contribue à la remise en cause du statut de chercheur à temps plein.

Les représentants des personnels du CTP attirent l'attention de la Direction Générale du CNRS sur les positions exprimées, voir les recommandations votées par les Conseils Scientifiques de Département et par la CPCN.

Pour une véritable revalorisation des salaires et de l'attractivité des carrières de la recherche, nous proposons :

- la revalorisation des débuts de carrières et des grilles indiciaires
- l'alignement des rémunérations des emplois précaires sur les grilles des statutaires avec prise en compte de l'expérience professionnelle
- une augmentation significative des avancements (changement de corps) pour l'ensemble des agents, chercheurs et ITA.
- une augmentation des primes statutaires (Prime de recherche et prime de participation à la recherche scientifique) à 20% du traitement de référence avec leur intégration dans le salaire.

Par conséquent, nous proposons que les sommes allouées à la Prime d'Excellence Scientifique soient utilisées pour :

- une revalorisation des débuts de carrières,
- une augmentation significative des avancements (changements de corps),
- une revalorisation de la Prime de recherche pour tous les chercheurs

Motion des représentants des personnels au CTP du CNRS Du 20 octobre 2009

Le Comité Technique Paritaire se prononce contre la mise en place d'une prime d'excellence scientifique au CNRS.
Nous proposons que les sommes allouées à la Prime d'Excellence Scientifique soient utilisées pour :

- une revalorisation des débuts de carrières,
- une augmentation significative des avancements (changements de corps),
- une revalorisation de la Prime de recherche pour tous les chercheurs